Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260518-D_2026_35-DE

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ;

Excusés : M Patrick MERDRIGNAC (donne pouvoir à M. ELLIOT Olivier) ; Mme Rachel DAUCÉ

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 10

Convocation : 05 Mai 2026

Délibération n° 2026.35
FINANCES : Devis pour le point à temps

Monsieur le Maire présente deux devis pour la campagne de point à temps sur la voirie communale.

Le premier devis de l'entreprise POMPEI pour 5 tonnes de bitume, pour un montant de 5875 € HT.
Le second devis de l'entreprise BIDAULT pour 5 tonnes de bitume pour un montant de 5629 € HT.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal, valident le devis de l'entreprise BIDAULT pour un montant de 5629 € HT et chargent Monsieur le maire ou un de ses adjoints de signer tout acte relatif à cette affaire.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE SAINT-GONLAY
ILLE ET VILAINE

Le Maire, Jean-Claude DENIS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 12/05/2026